

Aux membres du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton

Le 11 novembre 2011

Je vous avise qu'à titre de membre du Conseil des Gouverneurs, j'exigerai, lors de la prochaine réunion du Conseil, des explications quant au point 20.1 (21.1 p.12 sic) du PV de la dernière réunion régulière du Conseil en date du 17 septembre 2011 concernant un soi-disant "bris de confidentialité" qui me vise ainsi que mon collègue Ghislain LeBlanc, et qui a été formulé en notre absence. À cet effet, je rappelle certains principes fondamentaux et distinctions.

Il existe 2 types de confidentialité selon les définitions les plus communes :

- 1) La confidentialité concernant les renseignements personnels et la vie privée des individus, qui interdit de révéler ces renseignements publiquement, afin de protéger les individus, notamment contre les préjugés et la discrimination.
- 2) La confidentialité exigée des participants d'une assemblée délibérative, qui vise à protéger les renseignements personnels ou tout autre renseignement qui, s'ils étaient dévoilés publiquement, nuiraient à la position concurrentielle de l'entreprise ou de l'institution. Dans le cas d'une institution publique, la nécessité de la confidentialité est moindre. Par contre, elle s'applique lorsqu'il s'agit d'un processus de sélection en cours. Pour le reste, tout ce qui se dit lors d'assemblées délibératives ne saurait être tenu pour confidentiel au sein d'une institution publique, d'autant plus si celle-ci a adopté une politique de **transparence et d'imputabilité**, comme c'est le cas de l'Université de Moncton (Statuts et règlements, p. 2: No. 9: *Imputabilité et transparence: elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche*).

Dans ma demande d'explications, j'exigerai des précisions quant à la règle ou au principe que Ghislain LeBlanc ou moi-même n'aurions pas respecté.

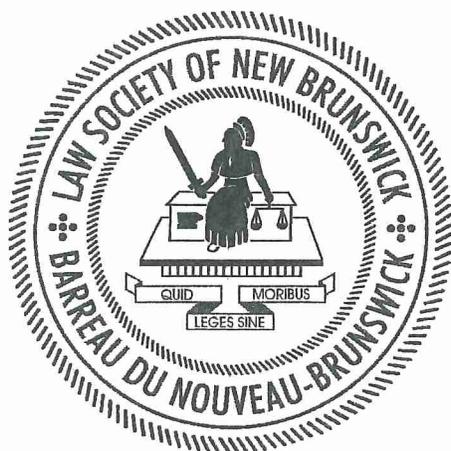
Je suis tout à fait conscient du fait que, à titre de membre du Conseil des Gouverneurs, j'ai comme tous les autres membres du Conseil une **obligation fiduciaire**, qui est la plus élevée en droit, et qui nous oblige à servir les meilleurs intérêts de l'institution et ce, même au détriment de nos propres intérêts. Je sais aussi qu'elle nous oblige à garantir l'absence de tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt. Or, cette dernière obligation s'impose encore davantage aux membres du Barreau du Nouveau-Brunswick, en raison de leur code de déontologie (Chap. 17, "Les fonctions publiques", cf. document ici en annexe, et sur Internet à : http://www.lawsociety-barreau.nb.ca/assets/documents/CODEDEDEONTOLOGIEPROFESSIONNELLE_fevrier_2009.pdf)

Pour cette raison, je demanderai également des explications quant au suivi donné au point 20.1 du PV, par lequel le Conseil a mandaté "ses avocats" de procéder à la défense de l'UdeM, et plus spécifiquement son comité exécutif pour coordonner cette dernière. Je veux par ailleurs savoir si les services de la firme Stewart McElvey ont été retenus pour assister Philippe J. Eddie dans son travail.



Michel Cardin

**BARREAU DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**



**CODE DE
DÉONTOLOGIE
PROFESSIONNELLE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

14 NOV. 2011

UNIVERSITÉ DE MONCTON

CHAPITRE 17

LES FONCTIONS PUBLIQUES

RÈGLE

L'avocat qui occupe des fonctions publiques s'en acquitte selon des normes de conduite professionnelle et personnelle au moins aussi élevées que celles que le Code fixe à l'égard des avocats qui exercent le droit¹.

COMMENTAIRE

Principe fondamental de la règle

1. Puisque l'avocat qui occupe des fonctions publiques peut facilement être observé par le public, il respecte les normes de conduite imposées par la règle du présent chapitre afin d'éviter de miner la confiance et le respect du public pour l'avocat, la profession juridique et l'administration de la justice et ses institutions connexes².

Absence de conflit d'intérêts

2. a) L'avocat investi de fonctions publiques évite tout conflit entre ses intérêts professionnels, personnels ou autres et les devoirs de sa charge³.

b) S'il n'occupe des fonctions publiques qu'à temps partiel, l'avocat refuse toute affaire privée dans laquelle les intérêts de son client entreraient ou pourraient entrer en conflit avec les devoirs de sa charge. Si un conflit imprévu survient dans une telle situation, il met fin à sa relation professionnelle avec le client après lui avoir expliqué que ses fonctions officielles priment⁴.

c) L'avocat qui se consacre exclusivement à des fonctions publiques prend soin d'éviter que, dans l'exécution des devoirs de sa charge, son jugement ne soit influencé par ses propres intérêts ou par les intérêts d'un proche ou d'une personne à laquelle il est lié, d'anciens ou d'éventuels associés ou collaborateurs, ou d'anciens ou d'éventuels clients⁵.

Déclaration de conflit

3. Sous réserve des règles applicables aux fonctions dont il est investi, l'avocat qui entrevoit la possibilité d'un conflit d'intérêts le déclare dès que l'occasion se présente et s'abstient de participer à toute étude, discussion ou décision ou à tout vote relatif à l'affaire en cause⁶.

Comparutions devant des organismes officiels

4. L'avocat, ou l'un de ses associés ou de ses collaborateurs, qui est membre d'un organisme officiel tel qu'une commission scolaire, un conseil municipal ou un corps dirigeant ne comparait pas à titre professionnel devant cet organisme ou l'un de ses comités⁷.

Interdiction de représentation ou de conseil

5. Sous réserve du commentaire 7 du présent chapitre :
- a) l'avocat ne représente pas une personne dans une affaire à laquelle il s'est intéressé dans le cadre de ses fonctions publiques ni dans une affaire connexe⁸;
 - b) l'avocat s'abstient de conseiller quiconque sur les décisions d'un organisme officiel dont il est ou était membre au moment du prononcé de la décision⁹.

Renseignements confidentiels

6. En plus des exigences du Code concernant le respect du secret professionnel¹⁰, l'avocat qui a eu accès à des renseignements confidentiels dans l'exercice de fonctions publiques maintient leur confidentialité même après avoir cessé d'exercer des fonctions publiques¹¹.

Conduite de l'avocat qui cesse d'exercer des fonctions publiques

7. Lorsqu'il quitte ses fonctions publiques, l'avocat ne peut s'occuper d'une affaire à l'égard de laquelle il a assumé d'importantes responsabilités ou au sujet de laquelle il a reçu des renseignements confidentiels dans l'exercice de ses fonctions antérieures, mais il n'est pas répréhensible de sa part d'agir à titre professionnel dans une telle affaire pour le compte de l'organisme public ou de l'autorité publique qui l'employait auparavant¹².

Juges à la retraite

8. Sauf autorisation du Conseil du Barreau en raison de circonstances exceptionnelles, un ancien juge qui est réintégré comme membre praticien du Barreau ne peut, pendant les trois ans qui suivent, comparaître comme avocat plaidant devant le tribunal dont il faisait partie, devant une juridiction inférieure à ce tribunal ou devant tout tribunal administratif ou quasi judiciaire assujéti à la juridiction d'appel ou au pouvoir de révision judiciaire de ce tribunal¹³.

Discipline

9. L'avocat dont la conduite pendant qu'il occupe des fonctions publiques porte atteinte à son intégrité ou à sa compétence professionnelle, ou à l'intégrité de la profession juridique, de l'administration de la justice ou de ses institutions connexes peut faire l'objet de sanctions disciplinaires¹⁴.

Notes

1. Cf. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Règle; Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Rule. V. aussi The Law Society of Alberta, *Code of Professional Conduct*, chap. 15, Commentary G.1.
La règle vaut pour l'avocat qui accède à des fonctions publiques par voie d'élection ou de nomination, que ses fonctions soient ou non liées à ses qualifications professionnelles. Le terme « fonctions publiques » a un sens large. Par exemple, peuvent s'entendre en outre comme occupant des fonctions publiques les membres de la Chambre des communes, les sénateurs, les députés des assemblées législatives provinciales, les ministres du Cabinet, les conseillers municipaux, les commissaires d'écoles ou leurs équivalents, les membres et les représentants des conseils, des commissions, des tribunaux et des ministères, les commissaires-enquêteurs, les arbitres, les médiateurs et les procureurs de la Couronne : cf. code de la Nouvelle-Écosse, chap. 16, note 2.
Comme le déclarent les dispositions du code de la Nouvelle-Écosse : « Pour l'application de cette règle [de la Nouvelle-Écosse], un avocat occupe des fonctions publiques lorsqu'il accède à des fonctions législatives ou administratives, à n'importe quel palier du gouvernement, que ses fonctions soient ou non liées à ses qualifications professionnelles. » (chap. 16, Guiding Principles). V. aussi le *Code de l'Association du Barreau canadien*, chap. X, Commentaire 1 (en partie).
2. Cf. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 1 (en partie); Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.1.
3. Cf. Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.2. V. aussi le chapitre 6 du Code intitulé **CONFLIT D'INTÉRÊTS ENTRE CLIENTS**.
4. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 2 (en partie); Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.3 (en partie).
5. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 2 (en partie); Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.3 (en partie). Aux fins du commentaire 2c), un proche de l'avocat ou une personne à laquelle il est lié s'entend en outre de son conjoint, de ses enfants, de ses parents ou de ceux de son conjoint habitant sous le même toit que lui, de toute fiducie ou succession dans laquelle il possède d'importants intérêts bénéficiaires ou auprès de laquelle il agit en qualité de fiduciaire ou à titre analogue, d'une corporation dont il est un dirigeant ou dont lui ou l'un de ses proches ou une personne à laquelle il est lié possède ou contrôle, même indirectement, plus de dix pour cent des droits de vote dont sont assorties toutes les actions avec droit de vote en circulation de la corporation, ainsi que d'une société de personnes dont l'avocat est membre, ou des associés, collaborateurs ou employés de celle-ci : v. Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.4. Les relations visées par le commentaire 2 c) sont aussi bien d'ordre personnel que financier.
6. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 4; Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.5.
7. Cf. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 5; Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.6.
8. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 6 (en partie); Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.7 (en partie); The Law Society of Alberta, *Code of Professional Conduct*, chap. 6, Commentary G.2.

9. *Ibid.*
10. V. surtout le chapitre 5 intitulé **LE SECRET PROFESSIONNEL**.
11. Cf. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 7 (en partie); Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.8.
12. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. XIX, Commentaire 3; Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.10. Le présent commentaire s'appliquerait, par exemple, à une situation dans laquelle un procureur de la Couronne ou un autre avocat du gouvernement quitterait la fonction publique pour exercer le droit dans le secteur privé.
13. V. la *Loi de 1996 sur le Barreau*, L.N.-B. 1996, chap. 89, Règle générale 76. Dans le présent commentaire, est assimilé au « juge » le juge nommé par le gouvernement provincial ou le juge nommé par le gouvernement fédéral. Ce commentaire a été modifié par le Conseil le 14 novembre 2008.
14. Cf. Association du Barreau canadien, *Code de déontologie professionnelle* (1987), chap. X, Commentaire 8; Nova Scotia Barristers' Society, *Legal Ethics and Professional Conduct Handbook*, chap. 16, Commentary 16.9.

Projet d'ordre du jour	Action	Document (X)	Responsable
1. Ouverture			A. Richard
2. Minute de recueillement			A. Richard
3. Constatation de la régularité de la convocation	Information		L. Castonguay
4. Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
5. Correspondance	Information		A. Richard
6. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	A. Richard
7. Adoption du procès-verbal CGV-110917	Décision	X	A. Richard
8. Affaires découlant du procès-verbal	Information		A. Richard
9. Rapport du recteur et vice-chancelier	Réception	X	Y. Fontaine
10. Réception du procès-verbal CEX-111107	Réception	X	A. Richard
11. Affaires découlant du procès-verbal (CEX)			
11.1 (6) Rapport des ressources humaines	Décision		R. Saillant
11.2 (6.01) Nominations de cadre	Décision		Y. Fontaine
11.3 (8) Suivi au CGV-110917 - gestion de risque			Y. Fontaine
11.4 (10) Achat d'un terrain - Campus de Shippagan	Information		J. Roy Vienneau
11.5 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Requête en révision judiciaire	Information		A. Richard
11.6 Autres	Information		A. Richard
12. Réception du procès-verbal CCJ-111005	Réception	X	A. Richard
13. Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)			N. Boucher
13.1 Évaluation des programmes de science politique	Décision		N. Boucher
14. Nomination U de M Développement Inc.	Décision	X	Y. Fontaine
15. Rapport de la réunion du Sénat académique SAC-111031	Information	X	N. Boucher
16. Rapport du Comité de gouvernance			
16.1 Modifications aux articles 41 et 43 des Statuts et règlements	Décision	X	A. Daneault
17. Rapport du Comité de finance			
17.1 Principe directeur du budget 2012-2013	Décision	X	L. Bastarache
17.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2012-2013	Décision	X	L. Bastarache
18. Rapport du Comité de vérification	Information		Y. Gagnon
19. Rapport du Comité de placement	Information		Y. Fontaine
20. Présentation : Faculté d'ingénierie Invité : Paul-André Chiasson	Information		A. Richard
21. Affaires nouvelles			A. Richard
21.1 Blâme de l'ABPPUM au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton	Information		M. Cardin
22. Prochaine réunion : le samedi 14 avril 2012 à Moncton	Information		A. Richard
23. Évaluation du recteur et vice-chancelier			A. Richard
24. Clôture			A. Richard

**RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER
AU CONSEIL DES GOUVERNEURS
Le 26 novembre 2011**

Ce rapport couvre la période du 18 septembre au 26 novembre 2011. Plusieurs dossiers prioritaires font l'objet de démarches soutenues de la part des membres de l'Équipe de direction et nous en faisons état dans la partie I. La partie II présente un certain nombre de dossiers divers ainsi qu'un bilan d'activités, d'événements et de reconnaissances qui ont marqué la vie de l'Université au cours des derniers mois.

PARTIE I – DOSSIERS PRIORITAIRES

Négociations de conventions collectives

Les négociations sont entamées au Campus de Moncton avec l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs (ABPPUM). Le 26 octobre, les représentants de l'ABPPUM ont interrompu les négociations et le lendemain (27 octobre), l'Association a fait parvenir une demande à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour la nomination d'un conciliateur ou d'une conciliatrice en vertu de la *Loi sur les relations industrielles*. Le 1^{er} novembre, l'ABPPUM décidait d'écrire à la ministre pour lui recommander de nommer une Commission de conciliation, en dépit de leur demande antérieure pour la nomination d'un conciliateur ou d'une conciliatrice. Le 7 novembre, la ministre écrivait au président de l'ABPPUM, lui annonçant qu'elle acquiesçait à leur demande pour la nomination d'une conciliatrice tout en précisant qu'elle ne voyait pas de raisons exceptionnelles pour dévier de la pratique de passer d'abord par l'étape de la conciliation avant de considérer la nomination d'une Commission de conciliation. La ministre a par ailleurs qualifié cette dernière étape de pratique peu répandue tant au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs, ne se produisant qu'à la suite du travail du conciliateur et d'un examen approfondi des faits. À la suite de la nomination de la conciliatrice, les négociations ont repris.

Au Campus de Shippagan, le processus de négociation avec l'APPUMCS (Association des professeurs) suit son cours.

Financement pluriannuel

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à la suite de l'élection du premier ministre David Alward, a annoncé son intention d'assurer un financement pluriannuel aux universités de la province. Pour ce faire, il a souhaité procéder dans le cadre d'une entente pluriannuelle qui serait négociée avec les universités.

Un groupe de travail, composé des vice-recteurs aux finances, a préparé une série de documents d'ordre financier qui portent sur la structure des coûts des quatre universités, leurs principaux déterminants et leur évolution probable à court et à moyen terme.

De l'avis des recteurs, les considérations qui devaient guider les discussions étaient multiples, c'est-à-dire quels rôles doivent jouer les universités dans le développement socio-économique de la province, comment s'assurer que les universités du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier d'un niveau de financement qui se situe dans la moyenne des universités canadiennes, alors qu'à l'heure actuelle, le financement est plutôt très inférieur à cette moyenne. Nous devons aussi regarder la tendance dans l'évolution des droits de scolarité afin d'assurer que l'on demeure concurrentiel.

L'impression que nous avons à la suite de la dernière rencontre (les 18 et 19 novembre), c'est que la seule vraie considération qui guide les discussions du côté du gouvernement est celle de l'état des finances publiques. Nous devons, au cours des prochaines semaines, décider s'il est opportun de continuer à négocier une entente pluriannuelle dans ces conditions.

Plan de relance de la formation en foresterie

Au courant de l'été, nous avons retenu les services du consultant Claude Godbout afin qu'il étudie la situation de la Faculté de foresterie et qu'il propose des pistes de solution. Plus spécifiquement, son mandat est :

- d'établir un diagnostic de la situation actuelle de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton et de consulter les acteurs du domaine pour définir les enjeux auxquels fait face la Faculté ;
- de faire une analyse des mesures d'ajustement prises par les autres universités au Canada offrant une formation en foresterie pour faire face au défi de la baisse des inscriptions ;
- de faire une analyse des propositions récemment évoquées par la Faculté ;
- et de proposer à l'Université, en tenant compte de ses contextes internes et externes, des pistes de solution qui lui permettront de mettre en place un plan de relance afin d'assurer l'essor de la formation en foresterie à son Campus d'Edmundston et atteindre ses objectifs de recrutement.

Le consultant nous a remis son rapport préliminaire le 31 octobre. Nous lui fournirons nos commentaires au cours des prochains jours, après quoi il devrait nous soumettre un rapport final avant la fin décembre. À la suite du dépôt du rapport final, nous procéderons aux analyses et aux consultations qui s'imposent. Nous devrions être en mesure de faire les suivis appropriés auprès des instances dans le courant de l'hiver et du printemps 2012.

Programme d'appui à la réussite des études

Au total, 201 personnes ont participé au colloque annuel sur la réussite qui a eu lieu les 30 et 31 mai 2011. Le colloque avait pour thème « L'université du 21^e siècle : repensons nos pratiques » et la conférence d'ouverture a été prononcée par Chad Gaffield, président du CRSH. Nous avons noté une augmentation de la participation des professeures et professeurs (85 en 2011 comparativement à 70 en 2010 et 71 en 2009).

Dans le cadre du volet *Préparation aux études universitaires*, la conception de matériel à l'intention des étudiantes et étudiants des groupes sous-représentés a été réalisée dont 10 chroniques pour la préparation à la Rentrée universitaire, un dépliant, une vidéo présentant des témoignages d'étudiantes et étudiants et une foire aux questions.

Un atelier de promotion des études postsecondaires, particulièrement pour les groupes sous-représentés, a été offert aux élèves des écoles secondaires du District scolaire 11. Un nouveau projet de recrutement et de rétention des étudiantes et étudiants issus de familles à faible revenu a été entrepris.

À la session d'automne, 34 étudiantes et étudiants-mentors du Campus de Moncton accompagnent 804 nouveaux étudiants et étudiantes. Des services de tutorat sont offerts dans 64 cours (regroupant 119 groupes classes) et sept centres d'aide par 75 tutrices et tuteurs. L'embauche d'une personne en raison de trois jours par semaine permet d'offrir de l'aide, à l'individuel ou en petits groupes, sur divers volets des méthodes d'étude. Depuis septembre, 52 rencontres individuelles ont eu lieu.

De plus, la bonification des ressources humaines en orientation a permis de tenir 103 consultations additionnelles et d'offrir davantage d'ateliers sur les méthodes d'étude. Depuis le début de l'année, 573 étudiantes et étudiants ont participé aux 17 ateliers obligatoires dans les cours et 62 étudiantes et étudiants ont participé aux 20 ateliers où l'inscription est libre.

Il y a également eu une bonification des ressources pour l'accueil des étudiantes et des étudiants lors de la Rentrée, ainsi qu'en psychologie et en santé, ce qui a permis de limiter le temps d'attente pour une consultation et d'offrir plus d'encadrement et d'ateliers. Enfin, des ressources financières ont été accordées pour le projet de prévention de la santé physique et psychologique à la population étudiante par le biais de *Guides pour la promotion de la santé* (kiosques animés par six étudiantes et étudiants dans les facultés).

À Edmundston, 12 mentors accompagnent 224 étudiantes et étudiants de première année. Des services de tutorat sont offerts pour 30 étudiantes et étudiants en sciences et pour 12 étudiantes et étudiants en français et anglais.

À Shippagan, six mentors ont été embauchés, 5 à Shippagan et un à Bathurst, pour accompagner l'ensemble des étudiantes et étudiants de première année (152).

Recrutement étudiant

En septembre, la publication des statistiques officielles faisait état d'une diminution attendue du nombre des nouvelles admissions. En effet, les 1 244 nouveaux étudiants et étudiantes qui se sont inscrits à l'automne constituent une diminution de 42 par rapport aux 1 286 inscriptions de septembre 2010. Cependant, il est à noter que nous sommes passés à un cheveu d'atteindre l'objectif de 2011-2012, qui était de 1 250 nouvelles admissions. Six étudiantes et étudiants en moins représente une différence de moins de 0, 5%.

Sur le plan des activités de recrutement qui ont eu lieu depuis le dernier rapport, les présentations réseau aux élèves de la 12^e année dans les 22 écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick viennent de prendre fin. Au Campus de Moncton, les journées Portes ouvertes, qui se sont déroulées les 18 et 20 octobre, ont connu beaucoup de succès. Un total de 821 élèves ont été accueillis, soit 81 de plus que l'an dernier. Pour sa part, le Campus de Shippagan a accueilli le 13 octobre 145 élèves provenant des écoles de Shippagan, Caraquet, Tracadie-Sheila, Néguaac, Bathurst et Saint-Louis-de-Kent.

Le cours « Introduction aux études postsecondaires » est présentement offert dans les polyvalentes de la Péninsule acadienne. Ce projet vise à préparer les élèves de la 12^e année à entreprendre des études postsecondaires. Ce projet sera présenté par le Campus de Shippagan à la direction du district 5 dans le but d'offrir ce cours dans les polyvalentes de Bathurst, Dalhousie et Campbellton.

Le Campus de Shippagan continue de travailler avec le Comité d'accueil, d'intégration et d'établissement des nouveaux arrivants dans la Péninsule acadienne afin de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux dans leur nouvelle communauté. Une série d'ateliers est offerte aux étudiants internationaux qui sont admis pour une première année au campus afin de faciliter leur intégration dans leur nouveau milieu et par le fait même augmenter leur qualité de vie.

Le Campus d'Edmundston s'affaire à arrimer les efforts du Centre des ressources des nouveaux arrivants du Nord-Ouest avec ceux du campus dans l'accueil des étudiants et étudiantes internationaux. Pour la deuxième année, le campus offre le programme de jumelage d'étudiants et étudiantes internationaux avec des gens de la communauté.

Le Campus de Moncton a lancé la page Facebook du recrutement étudiant, qui propose aux futures étudiantes et étudiants un endroit où ils peuvent se retrouver et échanger, tout en prenant connaissance des nouvelles du Campus, sous forme de commentaires, de vidéos et de photos.

Une nouvelle campagne publicitaire a débuté en novembre dans certains journaux de la province. Cette publicité porte sur les gagnantes et les gagnants de la médaille académique du Gouverneur général, dont 18 des 22 récipiendaires du Nouveau-Brunswick francophone ont choisi l'Université de Moncton. Le but de cette campagne est de rehausser davantage l'image de l'Université auprès des jeunes et de leurs parents.

Un ambitieux projet d'admission sur place dans les écoles secondaires francophones de la province est également sur le point de voir le jour. Dans le cadre de cette initiative, des représentants du recrutement étudiant et du service de l'admission des trois campus se rendront dans les écoles en février et pourront faire une offre d'admission sur place aux élèves intéressés. Ce projet s'effectuera de façon réseau dans les 22 écoles secondaires du Nouveau-Brunswick.

En immersion, l'Université participe à la tournée des écoles (majoritairement anglophones) organisée par l'AARAO (*Atlantic Association of Registrars and Admission Officers*). Nous sommes également en négociation avec la ville de Moncton pour l'octroi d'un nombre important de bourses de recrutement aux élèves en immersion des écoles secondaires anglophones de la ville.

Au Québec, la première partie de la tournée des cégeps tire à sa fin, mais reprendra à la deuxième session.

À l'international, nous venons de terminer les salons *Imagine Canada* qui ont eu lieu en Égypte, en Tunisie et au Maroc. Nous avons également participé au volet éducation postsecondaire du Salon du livre de Beyrouth ainsi qu'au volet éducation du Grand rassemblement acadien qui a eu lieu en Louisiane. Des missions de recrutement aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon et en Afrique de l'Ouest sont prévues pour les prochains mois.

Développement de l'axe santé

Trois dossiers sont très actifs dans le secteur du développement de l'axe santé à l'Université de Moncton.

D'abord, les discussions se poursuivent avec l'Université de Sherbrooke afin de conclure une nouvelle entente de principe créant la base du partenariat qui permettra de continuer l'offre du programme prédoctoral de l'Université de Sherbrooke à notre institution. Les discussions ont été à la fois difficiles et lentes mais nous avons fait des progrès tangibles cet automne et nous devrions être en mesure de compléter les négociations prochainement.

Le deuxième dossier qui occupe une place importante dans le secteur santé est le développement du Centre hospitalier universitaire Dr-G.-L.-Dumont. L'Université de Moncton, avec les autres partenaires, doit articuler un plan de développement de la composante recherche du CHU et assurer un modèle de collaboration plus structurant.

Enfin, les développements récents dans l'axe santé ont été rendus possibles grâce au financement reçu dans le cadre du Consortium national de formation en santé (CNFS). L'entente de financement actuelle prend fin en 2013. Les 11 membres du consortium sont en voie de préparer la demande en prévision de la phase IV (2013-2018). À cette fin, le CNFS a retenu un panel de trois experts-conseils pour faire un état des lieux de la phase en cours et de proposer des recommandations pour la phase IV. Des lettres d'intention seront préparées par les institutions-membres d'ici la fin janvier 2011 pour assister le secrétariat national dans sa préparation de la demande auprès de Santé Canada.

Il est à noter que la contribution de Santé Canada à l'Université de Moncton dans le cadre du CNFS se chiffre à 2,7 millions de dollars sur une base annuelle, ce qui, lors de la phase actuelle, nous a permis d'élargir nos cohortes dans certains programmes de santé, de monter de nouveaux programmes tels la Maîtrise en gestion des services de santé et de développer des programmes de perfectionnement dans ce domaine.

Classement Maclean's

Depuis une vingtaine d'années, la revue Maclean's publie annuellement les résultats d'un sondage visant à classer certaines universités canadiennes, dont l'Université de Moncton. Dans sa catégorie (primarily undergraduate), sur une période de dix ans (2001-2011), l'Université de Moncton s'est classée entre le 11^e et 20^e rang avec un score moyen de 15,4. Notre institution est passée du 20^e rang en 2010 au 15^e rang cette année.

En 2006, 26 universités canadiennes, dont l'Université de Moncton, ont refusé de participer au sondage en raison de la méthodologie utilisée par l'équipe de Maclean's. Afin de classer les universités en 2006 qui refusaient de participer, Maclean's a obtenu des données de Statistiques Canada, du CRSH, du CRSNG et du Canadian Association of Research Libraries. Pour les données manquantes, la revue a utilisé les données de l'année 2004-2005. En mélangeant les données 2004-2005 et 2005-2006, la revue a classé les universités. L'Université de Moncton, en 2006, est passée du 15^e au 18^e rang.

Au cours de l'automne 2006, tant à l'Équipe de direction qu'au Sénat académique, il y a eu plusieurs échanges sur la question de la participation de l'Université au sondage. La décision de ne plus participer a été prise, le procès-verbal du Sénat du 3 novembre 2006 en faisant foi.

En 2007, la revue Maclean's réexamina toute sa méthodologie. Dans son éditorial en date du mois de novembre 2007, intitulé « *Our biggest, and best, rankings issue ever* » on peut lire ceci : « *Some of the key indicators are measured somewhat differently than in the past. All of our rankings data is now taken from public sources, such as Statistics Canada, with none of it coming directly from the universities.* En utilisant cette nouvelle approche pour l'obtention des données, la revue Maclean's a continué de classer les universités qui s'étaient retirées du sondage en utilisant « *the most recent and publicly available data.* » En ne fournissant aucune donnée en 2007-2008, et n'étant pas assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*, l'Université de Moncton s'est classée au 11^e rang en 2008.

La revue Maclean's envoie toujours à l'Université de Moncton un questionnaire à remplir portant sur des questions liées à un deuxième sondage intitulé « Grades and more ». Entre 2006 et 2010, l'Université n'a pas rempli ce questionnaire. En 2011, pour la première fois en cinq ans, l'Université de Moncton a choisi de répondre aux questions portant sur les points suivants :

- 1) Average entering grade
- 2) Grade distribution
- 3) International (Graduate)
- 4) Out of Province (First year)
- 5) International (First year)
- 6) Faculty with terminal degree
- 7) Average class size first and second year
- 8) Average class size third- and fourth-year classes
- 9) Student retention
- 10) Proportion who graduate

La plupart de ces questions étaient dans l'ancien sondage (avant 2007). Elles font parties d'un formulaire préparé par Maclean's. Les résultats ne sont pas intégrés dans le sondage lié au classement.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le rendement de l'Université de Moncton en 2011. Voici quelques raisons :

- Depuis 2010, plusieurs données sont disponibles sur le site Web de l'Université de Moncton par le biais du site DUCA. Ce site a été créé par Suzanne LeBlanc, ancienne registraire. Il est comparable à celui de l'Ontario DUCO qui existe depuis de nombreuses années. Pour la première fois, en 2010-2011, la revue Maclean's avait accès à ces données.
- En 2011, l'Université de Moncton a rempli le questionnaire et son supplément pour la première fois depuis 2006.
- En mars 2011, le recteur et vice-chancelier a rencontré Mary Dwyer, éditrice de la revue, afin de mieux comprendre la collecte des données entre autres dans les universités qui ne sont pas assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information*.

Tableau récapitulatif de certains indicateurs de rendement

	Rang dans la catégorie (<i>primarily undergraduate</i>)	Indicateur Ratio (prof/étudiant)	Indicateur Réputation	Sondage Leader de demain	Sondage Classement général - réputation (<i>best overall</i>)
2011	15/19	1/19	13/18	47/49	43/49
2010	20/22	1/22	20/22	49/49	47/49
2009	15/21	2/21	15/21	38/48	41/48
2008	11/21	1/21	16/21	45/47	41/47
2007	18/21	1	16/21	45/47	41/47
2006	18/21	5 7	18/21	45/47	44/47
2005	15/21	4 6	15/21	45/47	40/47
2004	17/21	3 11	18/21	43/47	44/47
2003	15/21	4 6	16/21	46/47	42/47
2002	15/21	7 4	16/21	45/47	41/47
2001	11/21	5 9	20/21	Aucun rang	Aucun rang

Centre de recherche sur les feuillus nordiques

Ce dossier continue de cheminer et les démarches se poursuivent pour finaliser le financement du projet. Nous avons reçu une lettre d'intention signée par les partenaires de l'industrie. D'ici la semaine prochaine, nous compléterons un document demandé par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Lors du dévoilement du « Plan du Nord » par le gouvernement provincial, le ministre Paul Robichaud a fait allusion à ce projet d'établir ce centre de recherche au Campus d'Edmundston.

Constructions et infrastructures

Au Campus de Moncton, les travaux d'entretien majeur au Pavillon Clément-Cormier (particulièrement la réfection de la toiture) sont complétés. Les travaux majeurs suivant se poursuivent largement comme prévu :

- rampe d'accès au Pavillon Léopold-Taillon (fin des travaux prévue en décembre 2011);
- carrefour de l'apprentissage à la Bibliothèque Champlain (février 2012);
- renouvellement et réaménagement des espaces de la Faculté d'ingénierie;
- nouvel édifice du Centre de formation médicale (août 2012).

Au Campus d'Edmundston, le financement du projet de Pavillon sportif est complété et les travaux ont repris. L'ouverture officielle de ce nouveau pavillon, d'une valeur approximative de 10 millions de dollars, est prévue pour janvier 2013.

Corporation U de M Développement Inc.

Lors de sa réunion du 15 novembre, le Conseil d'administration de la Corporation U de M Développement Inc. a donné le feu vert au projet de construction d'un Centre de conférence sur les terrains situés du côté nord de l'avenue Morton. On prévoit qu'une offre de service sera émise en janvier à des entreprises du secteur privé pour la construction d'un Centre de conférence avec hôtel. Pour que le projet se réalise, il faut cependant compléter les démarches auprès du ministère de l'Environnement afin de mettre en vigueur notre plan d'aménagement des terrains et conclure une entente avec la ville de Moncton concernant le zonage.

Le concept de Centre de conférence constitue un élément important pour appuyer nos démarches dans d'autres projets. U de M Développement Inc. continue ses efforts pour convaincre les autorités fédérales du bien-fondé de relocaliser sur notre site le Centre des pêches du Golfe, ce qui résulterait en une augmentation et une diversification des collaborations entre les professeurs chercheurs de l'Université et les scientifiques du Ministère de Pêches et Océans Canada. Des démarches se font auprès du gouvernement provincial et des municipalités de Moncton et de Dieppe pour obtenir leur appui à ce projet.

Les démarches se poursuivent également auprès du gouvernement provincial en vue d'établir sur nos terrains un Centre de santé pour femmes, qui abriterait entre autres un centre de détection du cancer du sein.

Collaboration Université de Moncton / CCNB

Une importante réunion de concertation entre l'Université de Moncton et le Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick a eu lieu les 17 et 18 octobre au Campus d'Edmundston. Plus d'une vingtaine de délégués des deux institutions ont participé aux assises qui visaient à identifier les mesures à privilégier pour s'assurer des meilleurs

mécanismes de concertation. Après un exposé du plan stratégique par la directrice générale du CCNB et un résumé des objectifs de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, les participants se sont divisés en groupes de travail afin d'aborder les diverses possibilités de coopération. Les thématiques suivantes ont été explorées dans le but d'enrichir nos collaborations : la valorisation des études postsecondaires, la formation continue, la recherche et l'innovation, l'appui à la réussite, la planification académique et la mobilité interinstitutionnelle. Un comité de suivi est en place afin d'assurer la continuation du dialogue amorcé.

Évaluation des programmes

Le cycle de l'évaluation des programmes s'est poursuivi depuis la réunion de septembre du Conseil des gouverneurs. Le programme de science politique a été présenté au Comité conjoint de la planification et entériné par le Sénat académique. Le dossier est présenté aujourd'hui au Conseil des gouverneurs.

L'évaluatrice externe du programme de la Maîtrise en travail social a soumis son rapport préliminaire le 28 juin et son rapport final est attendu à la fin de ce mois-ci.

L'Université a reçu la visite d'une évaluatrice externe les 30 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2011 pour le programme d'information-communication, tandis que la visite de l'évaluatrice pour le programme du B.A. multidisciplinaire est prévue pour le mois de janvier 2012.

Par ailleurs, nous sommes heureux d'annoncer que notre programme de Doctorat en sciences de la vie a été approuvé par la Commission d'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) lors de sa réunion du 27 juin dernier.

Recrutement de cadres académiques

L'Université de Moncton devra pourvoir à la dotation de quatre postes pendant l'année académique 2011-2012, et ce, au niveau de la bibliothèque et de trois décanats. De prime abord, le poste de doyen des Études au campus de Shippagan n'a pu être pourvu lors d'une première ronde. Afin de nous assister dans la démarche, la firme de consultants Kenniff-Racine de Montréal a été retenue afin de recommander des candidatures au Comité consultatif de sélection pour une entrée en fonction le 1^{er} juillet 2012. Pour sa part, le mandat du doyen Jean-François Richard de la Faculté des sciences de l'éducation sera à échéance le 30 juin 2012 ainsi que celui du doyen Paul-Émile Bourque de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Les deux candidats sont éligibles pour un deuxième mandat. Pour sa part, le mandat du bibliothécaire en chef, M. Alain Roberge, sera à échéance à la même date du 30 juin 2012.

Réflexion stratégique sur les grands risques institutionnels

A sa réunion du 17 septembre 2011, le Conseil des gouverneurs a adopté une résolution à l'effet que «dans un contexte de gestion de risques, le Conseil des gouverneurs jette un regard sur des pistes de solution que l'Université de Moncton pourrait envisager pour faire face au déclin démographique.»

Afin de préparer le terrain pour une discussion par le Conseil des gouverneurs à l'une de ses deux réunions du printemps prochain, l'Équipe de direction a convenu de se réunir pour une journée complète de réflexion stratégique prévue en décembre 2011. Cette discussion visera à établir un portrait clair des nouvelles réalités et risques confrontant l'Université ainsi qu'à identifier les grands thèmes et chantiers à privilégier pour continuer de bâtir l'Université et lui donner les moyens de remplir pleinement son mandat et sa mission.

Évaluation des risques de la sécurité en technologie de l'information

L'Université a accordé cet été un contrat de consultation à la firme Ernst & Young pour l'évaluation des risques en technologie de l'information. Cette étude vise à permettre à l'Université d'obtenir un meilleur portrait des risques-clés liés à l'utilisation des systèmes informatiques et de réseaux de communication, une évaluation des mesures mises en place pour les réduire ainsi que des pistes de solutions à privilégier pour renforcer la sécurité dans cet important domaine. Une ébauche du rapport est attendue dans les prochaines semaines.

Collation d'automne

Lors de la cérémonie de Collation des diplômes qui a eu lieu le 21 octobre au campus de Moncton, l'Université a décerné un doctorat honorifique et trois éméritats à des personnes qui se sont distinguées grâce à un apport exceptionnel à leur domaine respectif. Un doctorat d'honneur ès lettres a été remis à l'écrivain et essayiste John Ralston Saul. Réal Allard et Catalina Ferrer sont devenus professeurs émérites en sciences de l'éducation alors que Roger Bourque a reçu un éméritat en administration des affaires. Stéphanie Ward, finissante au baccalauréat en nutrition, a agi à titre de porte-parole des finissants et finissantes.

PARTIE II – ACTIVITÉS ET DOSSIERS DIVERS

Cette section présente une liste non-exhaustive de dossiers divers et d'événements qui ont eu lieu au cours des derniers mois, de même qu'un certain nombre de prix et distinctions obtenus par des membres de la communauté universitaire.

125^e anniversaire du Musée acadien

Le Musée acadien de l'Université de Moncton fête cette année son 125^e anniversaire. Cette institution vénérable a été fondée en 1886 au Collège Saint-Joseph à Memramcook par le père Camille Lefebvre, supérieur. C'est à compter des années 1940 que le Musée a pris une orientation décidément acadienne grâce aux efforts du père Clément Cormier. Lorsqu'une partie des effectifs de l'Université Saint-Joseph a été transférée à Moncton en 1953, on y déménagea également la collection du Musée qui, faute d'espace, resta remisee pendant une vingtaine d'années. D'abord logé au sous-sol de la Bibliothèque Champlain, le Musée s'installe dans le nouveau pavillon Clément-Cormier en 1980. Aujourd'hui, la collection du Musée compte plus de 40 000 objets et photographies. Certaines pièces ont une grande valeur historique. La nouvelle exposition permanente du Musée qui date de 2005 présente un survol sur l'histoire et la culture matérielle acadiennes tout en y incorporant des postes d'écouteurs et de vidéos. Une salle réservée à des expositions temporaires permet la présentation de divers objets de la vaste collection du Musée ainsi que la présentation d'expositions itinérantes.

Formation aux relations internationales

La direction générale de l'Éducation permanente a accueilli à Moncton près d'une cinquantaine de participantes et participants en provenance de partout au Canada, dans le cadre de la formation « Le fonctionnaire provincial et territorial sur la scène internationale ». Ce programme de perfectionnement professionnel composé de sept modules de formation visait à procurer des connaissances aux personnes participantes, notamment sur le plan diplomatique, pour œuvrer plus efficacement sur la scène internationale, et à favoriser la coopération entre les diverses institutions gouvernementales à l'échelle du pays. On a fait appel à des experts de renom du domaine des relations internationales en provenance du secteur gouvernemental et universitaire. Cette formation, une première du genre à l'échelle nationale, a connu un immense succès et les organisateurs souhaitent d'ailleurs la reprendre au cours de la prochaine année.

Mission en Finlande

En septembre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a eu l'opportunité de participer à une mission en Finlande organisée par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, et Entreprise Nouveau-Brunswick pour évaluer le modèle de recherche et d'innovation privilégié par ce pays. La Finlande a connu un succès remarquable à ce chapitre en dépit des difficultés économiques survenues dans le pays au cours des dernières années. Des représentants du secteur postsecondaire tant au niveau collégial qu'universitaire ainsi que des représentants du secteur privé faisaient

partie de la délégation en plus des instances gouvernementales. Les suivis de cette mission sont amorcés par le groupe qui travaille présentement à la préparation d'une stratégie provinciale de recherche et d'innovation pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Artistes en résidence

Du 17 au 30 septembre, la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen a accueilli trois artistes en résidence qui ont réalisé chacun une oeuvre posant un regard sur l'Acadie et son histoire. Tous d'origine acadienne, les artistes participants à la résidence « À l'ombre d'Évangeline » étaient Maryse Arseneault et Jean-Denis Boudreau, de Moncton, et Stefan St-Laurent, d'Ottawa. Depuis 1997 et à l'initiative de son directeur de l'époque, Luc Charette, la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen donne son appui à la réalisation d'oeuvres par des artistes acadiens sur le thème d'Évangeline. L'exposition « À l'ombre d'Évangeline » a été en montre du 30 septembre au 30 octobre.

Insertion dans le milieu au Campus de Shippagan

Une équipe de chercheurs, d'intervenants et d'étudiants du Campus de Shippagan travaillent actuellement sur un projet « Péninsule acadienne » dans le but de développer un outil d'aide à la décision adapté au contexte de la hausse du niveau marin et de l'érosion côtière. L'équipe est composée d'André Robichaud, professeur de géographie, Inuk Simard, superviseur de laboratoire-GIZC, et des étudiants Anne Doiron et Meher Chelbi.

Depuis le 13 septembre, la chronique « Bienvenue en zone côtière » est diffusée à l'antenne de CKRO. Il s'agit d'une initiative d'Élise Mayrand, professeure et chercheuse en biologie et en gestion intégrée des zones côtières, et d'Anne Doiron, étudiante au baccalauréat en gestion des zones côtières. Au total, 14 chroniques seront diffusées. Le but de l'émission est de sensibiliser et d'informer la population des enjeux environnementaux et sociaux, en particulier en zone côtière, selon le concept de développement durable.

Dans le cadre de la 8^e édition du Salon du livre de la Péninsule acadienne, du 6 au 9 octobre, plusieurs activités ont eu lieu au Campus de Shippagan, soit les Cafés littéraires et les expositions de deux artistes. Ces activités se sont déroulées au Carrefour de l'apprentissage.

Des étudiants en administration du Campus de Shippagan ont participé au tournoi de golf du Réseau des jeunes en affaires de la Péninsule acadienne qui a eu lieu le 9 septembre au club de golf de Pokemouche. Cette activité était parrainée par la CBDC et Entreprise Péninsule. Les étudiants ont ainsi pu côtoyer des gens d'affaires de la région dans une ambiance décontractée.

L'Association des anciens, anciennes et amis du Campus de Shippagan (AAUMCS) a accueilli le 23 octobre 21 nouveaux membres à vie, dont les contributions varient de 1 000 \$ à 10 000 \$. Le recteur et vice-chancelier était le conférencier à l'occasion de ce souper annuel.

Tournoi de golf de la Fondation Saint-Louis-Maillet

Le 17^e tournoi-bénéfice de golf de la Fondation Saint-Louis-Maillet, présenté le samedi 10 septembre au Club de golf Fraser Edmundston, a rapporté la somme de 23 000 \$. Depuis 1995, le tournoi a versé près d'un quart de million de dollars à la Fondation qui accorde des bourses d'études.

Appui au concours boursier

Les Caisses populaires acadiennes du nord-ouest du Nouveau-Brunswick ont accordé un appui financier de 1 200 \$ au concours boursier de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston. Dorénavant connu sous le nom de « Concours boursier UMCE-Caisses populaires acadiennes, cette activité, orchestrée par le Secteur administration des affaires auprès des élèves du secondaire du Nord-Ouest et du Bas-Saint-Laurent, ne cesse de croître en popularité. Depuis six ans, plus de 2 000 élèves ont été initiés à la simulation boursière. Chacune des équipes participantes dispose d'un montant fictif de 200 000 \$ qu'elle doit placer au Canada ou aux États-Unis.

Anciens et amis

Ordre du mérite et Prix émergence

L'Association des anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton, campus de Moncton, a rendu hommage à deux de ses diplômés lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 13 octobre au Café Osmose. Bernard Richard, ancien ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, a reçu l'Ordre du mérite des diplômés et diplômées de l'Université de Moncton. Cet Ordre souligne la contribution exceptionnelle d'un membre qui fait honneur à son alma mater et à sa profession, que ce soit dans le domaine religieux, politique, socioéconomique, scientifique ou encore artistique. L'AAAUM a aussi remis le prix Émergence à Lise Caissie, comptable agréée et associée au sein de la firme Ernst & Young de Dieppe. Institué en 2008, ce prix a pour but de mieux faire connaître cette nouvelle génération de personnes diplômées qui se distingue dans différentes sphères d'activité, que ce soit en menant une carrière exceptionnelle ou encore en s'impliquant activement au sein de la communauté.

120^e édition du Bulletin

La 120^e édition du Bulletin, publiée en octobre, présente un portrait de la recherche diversifiée qui s'effectue à l'Université en plus de profils de chercheurs et chercheuses qui contribuent à faire de l'Université de Moncton une plaque tournante de la recherche en Acadie. Le bilan des douze ans du recteur Fontaine fait également l'objet de la nouvelle chronique Point de mire. À quelques mois de son départ, on a retracé les faits saillants qui ont marqué ses douze années de rectorat. Cette publication est tirée à 30 000 exemplaires. La version électronique du Bulletin est disponible sur le site Internet de l'Université et de l'Association.

Nouvelles ententes

Au cours des dix prochaines années, trois bourses totalisant 10 000 \$ seront attribués annuellement à des étudiantes et des étudiants inscrits à temps complet au Campus de Moncton. Ces bourses ont été créées à la suite de la reconduction d'une entente de dix ans avec le groupe TD Assurance Meloche Monnex qui permet à l'AAAUM d'offrir à ses membres un programme d'assurance automobile et habitation adapté à leurs besoins. À la suite d'un appel d'offres lancé aux institutions financières intéressées, l'AAAUM a également entamé des négociations avec MBNA qui a mené à la reconduction d'une entente de cinq ans, en vigueur de 2011 à 2016.

Développement universitaire

Ordre des Régents et Ordre du Chancelier

Les cérémonies de l'Ordre des Régents et des Régentes et de l'Ordre du Chancelier se sont déroulées le 25 novembre au Campus de Moncton. À cette occasion, Antonine Maillet, auteur de grande renommée et chancelier émérite de l'Université de Moncton, a remis son manuscrit de La Sagouine à l'Université. Cette remise d'un bien culturel très important a demandé une préparation plus importante qu'à l'habitude et une coordination avec le Centre des études acadiennes, le Musée acadien et plusieurs services.

Nouveaux dons

Dans le cadre des contacts avec les donateurs et des préparatifs pour la cérémonie du 25 novembre, l'Université a reçu de nouvelles promesses de don d'une valeur totale de 650 000 \$ et de plus de 1 000 000 \$ en dons planifiés (polices d'assurance vie et legs testamentaires).

Biographie de Roméo LeBlanc par l'auteure Naomi Griffiths

Le secteur du Développement universitaire a aussi participé à l'organisation de la cérémonie de lancement de la biographie de Roméo LeBlanc, qui s'est déroulée le 16 novembre au Campus de Moncton.

Centre d'appel

Le centre d'appel a commencé ses opérations le 3 octobre pour continuer la recherche des noms pour 2011-2012. Le centre a aussi reçu comme deuxième mandat la recherche de noms des anciens boursiers Clément-Cormier afin de préparer une campagne de sollicitation pour l'AAAUM dans le cadre du 35^e anniversaire de ce fonds de bourses. Le centre sera en opération pendant 16 semaines, réparties sur deux semestres. Dans les premiers vingt jours d'opération, le centre a complété 1 154 appels et mis à jour un total de 5 234 coordonnées. Nous continuons de solliciter les nouvelles coordonnées reliées aux emplois des anciennes et anciens. Ces coordonnées permettent la mise à jour continue de notre base de données sur les anciens et anciennes qui occupent des postes politiques ou dans la fonction publique.

Projet de commanditaire du stade

Le secteur du Développement universitaire prépare un projet de sollicitation pour décrocher un commanditaire majeur pour le stade d'athlétisme. Ce commanditaire pourra apposer son nom au stade et bénéficier de certains droits et privilèges associés à la commandite. Nous sommes à l'étape de la préparation des données pour la sollicitation.

Planification de la Campagne du personnel

Cette campagne est maintenant prévue pour mars 2012 et sera semblable à la campagne 2010.

PUBLICATIONS, PRIX, DISTINCTIONS

Cet automne, **Nelson Ouellet**, professeur au Département d'histoire et de géographie, fait un séjour de recherche à l'Université Vanderbilt de Nashville, aux États-Unis, dans le cadre du Programme de chaires invitées de Fulbright Canada-États-Unis. Il s'agit d'un des plus prestigieux programmes d'échange pour les chercheurs et chercheuses universitaires. Il permet à des universitaires canadiens prometteurs ou éminents de mener des recherches, donner des conférences, présenter des séminaires et participer de toute autre façon à des activités de recherche en cours à l'institution d'accueil. À l'Université Vanderbilt, le professeur Ouellet mène une recherche dans son champ de spécialisation – l'histoire sociale des États-Unis.

Un nouvel ouvrage vient de paraître, « Les zones côtières et le changement climatique : le défi de la gestion intégrée », proposé par **Omer Chouinard**, directeur du programme de maîtrise en études de l'environnement, Juan Baztan et Jean-Paul Vanderlinden. Le recueil démontre l'importance de la zone côtière en tant que fournisseur de services au niveau de l'écosystème planétaire, en plus de reconnaître que les zones côtières sont en péril partout dans le monde et de fournir un moyen pour faire face à ce problème. La majorité des chapitres de ce livre propose la gestion intégrée des zones côtières comme moyen de résoudre le dilemme entre l'utilisation humaine et la dégradation des côtes.

Ronald Labelle, titulaire de la Chaire de recherche McCain en ethnologie acadienne, a publié un article dans un collectif, intitulé « M'amie faites-moi un bouquet... », Mélanges posthumes autour de l'œuvre de Conrad Laforte. Cet ouvrage rend hommage à Conrad Laforte, grand spécialiste de la chanson traditionnelle de langue française et auteur de l'œuvre en six volumes, intitulée « Catalogue de la chanson folklorique française ». L'article de Ronald Labelle s'intitule « L'établissement et la transmission d'un répertoire traditionnel : le chanteur Allain Kelly ».

Donald J. Savoie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance, est codirecteur d'un récent ouvrage avec le professeur d'histoire John G. Reid, de Saint Mary's University. Intitulée « Shaping an agenda for Atlantic Canada », cette publication porte sur les enjeux qui influencent le positionnement du Canada atlantique au pays. **Maurice Basque**, conseiller scientifique à l'Institut d'études acadiennes, et **Pierre-Marcel Desjardins**, professeur au Département d'économie, sont au nombre des auteurs qui ont participé à cet ouvrage. M. Basque se penche sur la réalité et l'identité acadiennes d'un point de vue historique, tandis que M. Desjardins offre une analyse économique des enjeux présents et futurs de la région.

Le professeur **Chedly Belkhodja**, du Département de science politique, vient de publier l'ouvrage « D'ici et d'ailleurs. Regards croisés sur l'immigration », aux Éditions Perce-Neige. L'auteur propose une sorte de va-et-vient entre des travaux de recherche menés depuis une dizaine d'années et des observations personnelles, en passant par son engagement communautaire et sa trajectoire identitaire comme Acadien et immigrant de seconde génération.

Yves de Champlain, professeur en éducation au Campus de Shippagan, **Danielle Nolin**, du Campus de Moncton, Pascal Galvani et Gabrielle Dubé, de l'Université du Québec à Rimouski, sont les coordonnateurs d'un ouvrage sur les pratiques d'histoires de vie, « Moments de formation et mise en sens de soi », publié aux Éditions Le Harmattan.

Le professeur **Greg Allain**, du Département de sociologie, a publié, avec le professeur Guy Chiasson, de l'Université du Québec en Outaouais, un article dans le dernier numéro de la revue Francophonies d'Amérique portant sur comment « Réinventer l'engagement communautaire ». Le texte s'intitule « La communauté acadienne et la gouvernance du développement économique dans une micrométropole émergente : Moncton, Nouveau-Brunswick ». Les auteurs analysent le rôle important des Acadiens de Moncton et de Dieppe au plan de la gouvernance du développement économique de ces deux villes et des stratégies parfois différentielles qui en découlent

L'ouvrage « Histoire des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick », de **Sylvain Godin** et **Maurice Basque** et publié par La Grande Marée en 2007, a inspiré un guide pédagogique qui a été lancé au Salon du livre de Dieppe. Ce guide, conçu par **Rosemonde Chiasson** et **Edmour Babineau**, est destiné aux classes de la 3^e à la 5^e année en sciences humaines des écoles publiques francophones du Nouveau-Brunswick. En plus de Maurice Basque, conseiller scientifique à l'Institut d'études acadiennes (IEA), **Amélie Giroux**, coordonnatrice des collections à l'IEA, a également collaboré à l'édition de cet ouvrage.

Valois Robichaud, professeur d'éducation à la retraite du Campus de Shippagan, a publié son plus récent ouvrage intitulé « La peur de vieillir, un pas vers l'euthanasie! » lors du Salon du livre de la Péninsule acadienne le 7 octobre 2011.

Sid-Ahmed Selouani, professeur au Campus de Shippagan a publié le 30 septembre dernier un ouvrage intitulé « Speech Processing and Soft Computing » aux éditions Springer (New York, USA).

Mohamed Touaibia, professeur au Département de chimie et biochimie, participe avec deux chapitres dans un livre consacré aux méthodologies de synthèse des carbohydrates. Ce livre est le premier volume d'une série, intitulée « Carbohydrate chemistry : proven methods ». Il est publié chez CRC Press et édité par un professeur du National Institute of Health.

Xavier Lord-Giroux, étudiant en art dramatique originaire de Dieppe, a été élu premier ministre du prochain Parlement Jeunesse de l'Acadie, qui aura lieu en 2013 à Halifax. M. Lord-Giroux a été le choix de la quarantaine de jeunes qui ont participé au plus récent Parlement Jeunesse de l'Acadie qui s'est déroulé à Saint-Jean de Terre-Neuve et Labrador en août dernier. D'autres étudiants de l'Université de Moncton occuperont des rôles de choix en 2013 au Parlement Jeunesse à Halifax : **Joëlle Martin**, étudiante en

administration publique, sera leader du gouvernement; **Rémi Frenette**, étudiant en histoire, sera leader de l'Opposition officielle; **Sylvain Bérubé**, étudiant de science politique, sera le président de la Chambre; et **Marc-André LeBlanc**, du programme information-communication, en sera le vice-président. Le Parlement Jeunesse est une initiative de la Société nationale de l'Acadie.

Thierry Arseneau, originaire de Nigadoo et étudiant en sciences de la santé au Campus de Shippagan, est le bénéficiaire du premier prix du Concours national de chimie de l'Institut de chimie du Canada pour le district francophone du Nouveau-Brunswick.

Jenny Losier, étudiante au Campus de Shippagan, a remporté le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie, volet Jeunesse Richelieu, pour son récit « Promenade sur le sable ». Ce prix lui fut décerné par Antonine Maillet le 7 octobre dans le cadre du Salon du livre de la Péninsule acadienne.

Vingt étudiantes et étudiants/athlètes de l'Université de Moncton ont reçu le certificat du Tableau d'honneur académique canadien pour l'année 2010-2011. Parmi ceux-ci, **Roxanne Pelletier**, de Petit-Rocher-Ouest, et **Jérémy Roy**, d'Alcida, tous deux membres des équipes de soccer de l'Université de Moncton, se sont distingués en décrochant la plus haute moyenne chez les femmes et chez les hommes respectivement. Roxanne est étudiante de troisième année au baccalauréat ès sciences avec spécialisation en chimie, tandis que Jérémy Roy est inscrit en deuxième année au baccalauréat en administration des affaires.

Dominique Fontaine, de Shédiac, et **Benjamin Curties**, de Calgary en Alberta, ont remporté le Prix Stewart McKelvey pour l'année universitaire 2010-2011, attribué par le cabinet Stewart McKelvey à l'étudiant ou étudiante de l'Université de Moncton qui obtient la note la plus élevée dans le cours « Sociétés commerciales ». Exceptionnellement cette année, ce prix est accordé à deux personnes.

Tim Bell, de Moncton, et **Yannick Devost**, de Tracadie-Sheila, ont remporté le Prix McInnes Cooper pour l'année universitaire 2010-2011. Ce prix est attribué par le cabinet McInnes Cooper à l'étudiant ou étudiante de la Faculté de droit qui obtient la note la plus élevée dans le cours Droit fiscal I.

Deux athlètes de l'Université ont participé au Relais soulignant le 25^e anniversaire de la tournée mondiale de Rick Hansen en fauteuil roulant. L'équipe du Relais a fait un arrêt au Campus de Moncton alors que **Josée LeBlanc**, de Grande-Digue, de l'équipe de soccer, a porté la médaille commémorative du 25^e anniversaire sur une distance de 250 mètres avant de la remettre à l'athlète **Jason MacKenzie**, de Campbellton, de l'équipe d'athlétisme.

Marie-Claude Rioux, directrice du Centre international d'apprentissage du français au Campus de Shippagan, a obtenu le prix du juriste de l'année 2011 de l'AJFNE pour sa contribution remarquable à la promotion de l'accessibilité des services juridiques en français pour la population Acadienne et francophone.

La Société Nationale de l'Acadie et l'Association des professeurs des littératures acadienne et québécoise de l'Atlantique ont remis le Prix Marguerite-Maillet à **Raoul Boudreau**, professeur retraité du Département d'études françaises. M. Boudreau a oeuvré pendant plus de 35 ans au sein du Département d'études françaises, que ce soit comme professeur ou directeur. Il a su inspirer plusieurs générations d'étudiants par son engagement envers la littérature acadienne.

Bernard LeBlanc, conservateur au Musée acadien, est le récipiendaire du Prix de mérite 2011 de l'Association des Musées du Nouveau-Brunswick en reconnaissance de son engagement et son dévouement pour la sauvegarde du patrimoine acadien.

Martin Dubé, professeur agrégé de biologie au Campus d'Edmundston, a été décoré du prix Mary-E.-Elliott, honneur remis annuellement à un individu s'étant illustré par son dévouement auprès de l'Association botanique du Canada. Le lauréat a été récompensé pour ses nombreuses années à faire rayonner l'Association botanique grâce, notamment à son travail d'éditeur du bulletin de l'organisme, de 2002 à 2006.

Le 26 novembre 2011
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier

CCJ-111005

UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 5 octobre 2011

9 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Membres

Jacques Paul Couturier, président
Étienne Dako
Yvon Fontaine
Vaughne Madden (à distance)
Pierre-Henri Marquis
Ivan Robichaud

Personnes invitées

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche (VRER)
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires
étudiantes et internationales (VRAEI)
Richard Saillant, vice-recteur à
l'administration et aux ressources
humaines (VRARH)

Personne excusée : André G. Richard

Table des matières

1.	Ouverture	2
2.	Élection d'une présidence	2
3.	Adoption de l'ordre du jour	2
4.	Correspondance	2
5.	Adoption du procès-verbal CCJ-110315	2
6.	Affaires découlant du procès-verbal	3
6.1	(5.1) Évaluation du programme de Baccalauréat en art dramatique	3
6.2	(7) Création du Baccalauréat ès sciences sociales (Majeure en criminologie)	3
7.	Évaluation des programmes	4
7.1	Science politique	4
8.	Suivi du Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton	5
9.	Suivi du Sénat académique SAC-110826	6
10.	Suivi du Conseil des gouverneurs CGV-110917	6
10.1	Modifications aux Statuts et règlements (article 21) - suivi	6
11.	Affaires nouvelles	6
12.	Prochaine réunion	6
13.	Clôture	7
	Document A - Lettre de Lisa Roy - Évaluation du programme de Baccalauréat en art dramatique	8
	Document B - Avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche - Évaluation des programmes de science politique	12
	Document C - Tiré à part du Rapport du Comité <i>ad hoc</i> du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton	18
	Document D - Modifications aux Statuts et règlements (article 21- Comité conjoint de la planification	20

1. OUVERTURE

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à Jacques Paul Couturier, doyen des Études au Campus d'Edmundston, à Pierre-Henri Marquis, étudiant au Campus de Moncton, à Richard Saillant, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et à Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 6.

2. ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENTE

Le recteur et vice-chancelier explique que monsieur Edgar Robichaud, ancien président du Comité, a obtenu un nouveau poste à l'Université. En conséquence, il a perdu la qualité pour agir en tant que président du Comité conjoint de la planification. Une nouvelle présidente ou un nouveau président doit être nommé.

R : 01-CCJ-111005

Mise en nomination

Jacques Paul Couturier

Proposé par Ivan Robichaud

Le recteur et vice-chancelier, Yvon Fontaine, demande trois fois s'il y a d'autres nominations. Aucune autre nomination n'est proposée.

Jacques Paul Couturier est élu par acclamation à la présidence du Comité conjoint de la planification.

Monsieur Couturier remercie les membres pour leur confiance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 02-CCJ-111005

Étienne Dako, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-110315

Correction :

À la page 1, il faut enlever le nom de « Louis Léger » dans la liste des membres présents et ajouter le nom d'Ivan Robichaud.

R : 03-CCJ-111005

Yvon Fontaine, appuyé par Pierre-Henri Marquis, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-110315 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

6.1 (5.1) Évaluation des programmes de Baccalauréat en art dramatique

Voir le Document A, p. 8-11

Lors de l'étude du dossier portant sur l'évaluation du programme de Baccalauréat en art dramatique le 31 janvier dernier, le Comité conjoint de la planification avait soulevé trois questions. Celles-ci portaient sur les infrastructures, la reconfiguration des programmes et le taux de diplomation.

Le Comité examine la correspondance de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales en date du 8 septembre 2011. Au sujet des infrastructures, le Comité accepte les explications sur la difficulté d'établir des partenariats avec les théâtres de la région en raison des coûts. Le Comité note aussi que la Faculté procédera prochainement à l'inauguration de deux grands studios de répétition au Pavillon Jeanne-de-Valois.

Au sujet de la reconfiguration des programmes, le Comité avait noté que le programme reconfiguré en art dramatique nécessitera, selon l'évaluateur, une dérogation aux paramètres adoptés par le Sénat académique. Le Comité souhaitait alors connaître la position du Comité des programmes sur ce point. Le président du Comité des programmes, Neil Boucher, explique que le Comité des programmes reconnaît que les programmes en arts visuels et en art dramatique feront probablement appel à la clause de dérogation. Ce fut le cas pour les programmes de musique. La clause de dérogation prévoit que *toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans la proposition*. La proposition du programme reconfiguré en art dramatique devra en faire état, le cas échéant.

Au sujet du taux de diplomation, le Comité se demande si la structure du programme est la meilleure qu'il soit pour assurer la rétention des étudiantes et des étudiants. Le Comité note que le nombre d'inscriptions au programme en première année est intéressant, mais que celui-ci ne semble pas se conjuguer en un taux de diplomation élevé. Le Comité souhaite que l'on examine davantage la question de l'efficacité du programme.

Le Comité soulève les points suivants :

- ▶ Quel est le taux de rétention des étudiantes et des étudiants entre la première et la deuxième année du programme?
- ▶ Le Comité souhaite recevoir un tableau récapitulatif (sur une période de dix ans) qui fait état des taux de rétention entre la première et deuxième année, ainsi qu'entre la première et la quatrième année du programme.
- ▶ Est-ce que les coûts de livraison du programme varient en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants en première année?
- ▶ Quel est l'investissement financier pour assurer la livraison de la première année du programme? Est-ce que l'on tente de maximiser les ressources et les chances de succès des étudiantes et des étudiants? Si oui, comment?
- ▶ Est-ce que l'exigence d'une audition pour les étudiantes et les étudiants aurait un impact significatif sur le nombre d'inscriptions? Est-ce que la possibilité d'organiser un camp d'été de dépistage serait un moyen adéquat pour identifier les étudiantes et les étudiants à risque? Comment pouvons-nous améliorer la composition du programme pour assurer un meilleur taux de rétention?

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

Date : 15 janvier 2012

6.2 (7) Création du Baccalauréat ès sciences sociales (Majeure en criminologie)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les subventions prévues de Service correctionnel Canada de la région de l'Atlantique pour lancer le programme de Baccalauréat ès sciences sociales (Majeure en criminologie) n'ont pas été obtenues.

Le Comité souhaite que l'on poursuive les démarches pour garantir les ressources financières nécessaires. Toutefois, le Comité souhaite que l'on demeure vigilant quant à la pérennité des montants obtenus, le cas échéant.

7. ÉVALUATION DES PROGRAMMES

7.1 Science politique

Voir le Document B, p. 12-17

Présentation des faits saillants

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'évaluation des programmes en science politique (Baccalauréat avec spécialisation en science politique, Baccalauréat avec majeure en science politique et Mineure en science politique) a été faite par le professeur François Rocher de l'Université d'Ottawa. Le rapport final a été déposé le 24 mai 2011.

Dans les points saillants du rapport, on note que les programmes permettent aux étudiantes et aux étudiants d'obtenir une formation de très haut niveau. L'évaluateur note la qualité de l'encadrement des étudiantes et des étudiants. Il note aussi que les activités de la recherche-développement-crédation sont nombreuses et diversifiées et que l'enseignement est de grande qualité.

Par ailleurs, l'évaluateur note qu'il y a certains points d'amélioration à retenir notamment dans le chevauchement de la matière couverte d'un cours à l'autre et dans l'expérience de recherche des étudiantes et des étudiants. L'évaluateur suggère aussi de revoir la structure de certains cours d'études dirigées et il suggère qu'un minimum de six crédits de cours de troisième ou de quatrième année soit exigé pour compléter la mineure.

Enfin, l'évaluateur propose que l'on ajoute une ressource professorale, que l'on développe une maîtrise thématique en francophonie nationale et internationale et que l'on aménage une salle pour les étudiantes et les étudiants.

Discussion

Le Comité examine les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. À la recommandation 4, on prévoit un minimum de six crédits de cours de troisième et quatrième années pour le programme de la mineure. À la lumière des discussions sur le sujet au Comité des programmes et des commentaires de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), le Comité est d'avis qu'un minimum de neuf crédits de cours dans la discipline principale est préférable. La recommandation 4 a été modifiée en ce sens.

Le Comité a modifié quelque peu le libellé de la recommandation 5 pour y ajouter la mise à jour des plans de cours comme le souligne l'évaluateur et la concordance avec la description des cours présentée dans le répertoire des cours.

Au sujet de l'ajout d'une ressource professorale, le Comité estime qu'il faut tenir compte de la situation actuelle. Le Comité note que la formation offerte est de grande qualité, que les étudiantes et les étudiants sont satisfaits et que la recherche est solide. L'ensemble de l'évaluation ne semble pas indiquer qu'il y a un manque à gagner au niveau du corps professoral.

Au sujet de la création d'une maîtrise thématique, le Comité est d'avis que l'idée est intéressante et qu'elle devrait être retenue par la Faculté. Toutefois, en tant que recommandation liée à l'évaluation des programmes, celle-ci semble hors contexte en ce sens qu'elle rejoint davantage une question liée à la planification académique de la Faculté. Le Comité a retiré cette recommandation, mais souhaite que la Faculté examine la possibilité de la création d'une maîtrise thématique à la lumière de sa planification académique triennale.

Par ailleurs, le Comité souhaite que la Faculté, dans sa planification académique, examine le décloisonnement possible entre le Département d'administration publique et le Département de science politique. Certains rapprochements pourraient permettre des synergies intéressantes notamment au niveau de la recherche et du développement des programmes.

Enfin, le Comité souhaite que l'on examine la possibilité d'aménager une salle de travail/rencontre pour les étudiantes et les étudiants en science politique afin qu'elles et ils puissent renforcer la cohésion et l'esprit de cohorte. Le Comité propose une nouvelle recommandation en ce sens.

7.1 **Science politique****R : 04-CCJ-111005**

Ivan Robichaud, appuyé par Pierre-Henri Marquis, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure en science politique, tels que préparés en prévision du projet de reconfiguration institutionnel, soient maintenus en apportant les modifications suggérées par l'évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD revoient la séquence de cours d'études dirigées afin que celle-ci reflète mieux les exigences attendues dans ces cours.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD examinent l'équilibre actuel dans l'offre des cours optionnels entre les différents champs de la discipline et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD apportent une modification à son projet de reconfiguration de la Mineure en science politique afin de s'assurer que les étudiantes et les étudiants admis suivent un minimum de neuf crédits de cours de troisième et quatrième années dans la discipline.

RECOMMANDATION 5

Que l'UARD procède à un examen des sommaires de cours afin d'assurer qu'ils soient à jour et en concordance avec la description des cours au répertoire et qu'il procède à l'identification et à la correction, au besoin, des chevauchements dans la matière couverte.

RECOMMANDATION 6

Que l'on examine la possibilité d'aménager un espace approprié pour les étudiantes et les étudiants afin qu'elles et ils puissent avoir un local pour des fins de rencontre et de travail tel que le souligne l'évaluateur. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. SUIVI DU RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document C, p. 18-19

La secrétaire générale présente trois recommandations du Sénat académique qui découlent du rapport final du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton. Le suivi des trois recommandations doit être assuré par le Comité conjoint de la planification.

8. SUIVI DU RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Les recommandations sont :

- ▶ « Que le Sénat académique précise et renforce le mandat du Comité conjoint de la planification afin que celui-ci inclue la planification académique, et que le Sénat académique s'assure de la présence d'un membre du corps professoral, d'une doyenne ou d'un doyen, de la population étudiante et du réseau » (recommandation 1 du rapport final).
- ▶ « Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en oeuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les facultés et campus, qui reposera sur la participation de toutes les unités académiques et qui touchera les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et de campus seront intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation » (recommandation 2 du rapport final).
- ▶ « Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, priorise le développement de programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires au premier cycle et aux cycles supérieurs dans sa planification académique et examine la pertinence de créer des modules académiques interdisciplinaires responsables de gérer ces programmes » (recommandation 11 du rapport final).

Le Comité note que le Conseil des gouverneurs a adopté un nouveau libellé de l'article 21 des Statuts et règlements. Le nouveau libellé rejoint l'essence même du contenu de la recommandation 1.

Le Comité est d'avis que les recommandations 2 et 11 du Sénat académique nécessiteront un travail de fond. Le Comité souhaite que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que la secrétaire générale prennent les mesures nécessaires pour assurer le suivi de ces recommandations.

Suivi : VRER
Secrétaire générale

9. SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-110826

Le Comité passe en revue le condensé de la dernière réunion du Sénat académique. Aucune question n'est soulevée.

10. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-110917

10.1 Modifications aux Statuts et règlements (article 21) - suivi Voir le Document D, p. 20-22

À titre d'information, le Comité reçoit le nouveau libellé de l'article 21 des Statuts et règlements portant sur le Comité conjoint de la planification. Des modifications ont été apportées aux attributions et à la composition du Comité.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le lundi 30 janvier 2012 à 9 heures.

13. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 heures.

Contresigné le _____ Jacques Paul Couturier, président

Lyrine Castonguay

Lyrine Castonguay, secrétaire générale

Rubrique 6.1
CCJ-111005UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTONFaculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne

Le 8 septembre 2011

Membres du Comité conjoint de la planification
À l'attention du Secrétariat général
Université de Moncton
Pavillon Taillon**Objet : Évaluation du programme de Baccalauréat en art dramatique – suivi du
CCJ-110131**Madame,
Monsieur,

La Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'art dramatique réagissent par la présente aux demandes de précisions sollicitées par le Comité lors de sa réunion du 31 janvier 2011 en lien avec l'évaluation du programme nommé ci-haut.

Dans le tiré à part du procès-verbal CCJ-110131, on y lit :

« Au sujet des infrastructures matérielles, le Comité aimerait savoir si des démarches ont été entreprises pour connaître la disponibilité des théâtres dans les environs du Campus de Moncton, notamment le théâtre Escaouette et la salle de spectacle du Moncton High School. Le Comité aimerait savoir s'il est possible d'envisager des partenariats avec les dirigeantes et les dirigeants de ces infrastructures. »

Il importe de préciser ici que nous procéderons très prochainement à l'inauguration de deux grands studios de répétition au Pavillon Jeanne-de-Valois. Il s'avère que suite à l'attribution du budget spécial pour équipements et infrastructures à la Faculté des arts et des sciences sociales en octobre 2010, il a été décidé de réaménager une bonne partie de l'espace de cet édifice destiné au Département d'art dramatique. Il fut ainsi possible de créer deux grands studios de répétitions.

.../2

Page 2

De plus, le Département a toujours visé depuis de nombreuses années le rapprochement physique sur le campus, des autres disciplines artistiques, souhait d'ordre académique très légitime. Dans ce contexte, devoir compter sur l'accueil des théâtres de la région pour suppléer aux locaux ne nous semble pas une solution envisageable ni souhaitable.

Déjà, la décentralisation des lieux d'enseignement des cours du programme a des effets néfastes sur l'atteinte des objectifs de ce dernier et représente un obstacle pour la collaboration avec les autres départements des disciplines artistiques.

Mais plus encore, le partenariat avec les théâtres de la région nous apparaît assez utopique dans la mesure où ces institutions sont obligées d'exploiter commercialement leurs salles pour pouvoir les entretenir et assurer leur viabilité. En se basant sur les expériences des autres unités de la Faculté qui ont voulu explorer le partage de lieux de diffusions artistiques, nous sommes en mesure de mettre en lumière certaines contraintes non négligeables. En effet, les collaborations avec le Théâtre Capitol ou le Théâtre de l'Escaouette impliquent des coûts importants. Dans ces cas, la Faculté des arts et des sciences sociales doit puiser dans ses maigres budgets pour en acquitter les factures. Peut-être bien que les membres du comité ne sont pas conscients que même l'utilisation de la salle de spectacle du Pavillon Jeanne-de-Valois, pour des activités pédagogiques, nécessite parfois l'acquittement d'une facture. Il n'est donc pas surprenant que les exploitants de salles de spectacle à l'extérieur du campus doivent eux aussi avoir recours à la facturation de leurs services. De plus, les espaces dont ils disposent ne conviennent pas nécessairement aux activités d'enseignement.

À la troisième puce du tiré à part, on peut lire :

« Au sujet du taux de diplomation, le Comité considère que celui-ci est très peu élevé à la lumière du taux d'inscription. Certains mécanismes tels que l'évaluation du programme, la reconfiguration des programmes, le Programme d'appui à la réussite des études peuvent apporter des solutions. Toutefois, le Comité aimerait que le Département identifie les raisons qui expliquent les retraits du programme et propose des mécanismes pour augmenter le taux de diplomation. »

Un tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés pour le Baccalauréat en art dramatique démontre que la moyenne d'attribution du diplôme est de 3.9 par année pour les dix dernières, tandis que la moyenne du taux d'inscription est de 30.5 par année.

Page 3

Au risque de se répéter, rappelons qu'il faut tenir compte que la première année du Baccalauréat en art dramatique est une année d'essai. Cette année d'essai est essentielle. D'abord, il importe de souligner que la majorité des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick n'offre pas la possibilité à leurs élèves de suivre des cours en art dramatique. Certaines écoles jouissent d'équipes de théâtre jeunesse qui montent des pièces de théâtre comme activité de loisir, ce qui est très différent d'une formation en bonne et due forme. Beaucoup sont ainsi attirés vers le théâtre pour découvrir ensuite que ça ne leur convient pas comme profession. Le Département d'art dramatique a donc la responsabilité de cibler les étudiantes et étudiants qui ne possèdent pas les aptitudes requises (pour ne pas dire le talent nécessaire) pour la pratique des différentes sphères du théâtre.

Il n'y a pas d'audition à l'entrée, comme c'est le cas pour la plupart des écoles de théâtre et des programmes de formation dans ce domaine, ce qui rend cette sélection obligatoire. Il est de notre avis que l'ajout d'auditions pour accéder au programme de Baccalauréat en art dramatique aurait des effets néfastes sur le recrutement. Nous craignons que cette étape agisse comme élément dissuasif auprès des élèves étant donné qu'ils n'ont pas accès aux ressources adéquates pour bien préparer une audition en théâtre.

De plus, il est important de rappeler que, sans avoir tout à fait terminé le programme d'études, donc sans avoir obtenu de diplôme, plusieurs anciennes et anciens du Département d'art dramatique sont devenus des comédiens professionnels. Si dans le cas des autres professions le diplôme seul garantit la compétence, au théâtre le diplôme ouvre la possibilité de continuer des études de deuxième cycle, mais il ne garantit pas la reconnaissance sur le marché du travail en tant que comédienne ou comédien. Seules les réalisations artistiques le font. Souvent, les étudiantes et étudiants les plus doués se voient offrir des contrats étant encore aux études, commencent à travailler professionnellement et choisissent d'abandonner leurs études. Dans la plupart des cas, il ne manquait que les cours au choix et les cours à option dans d'autres disciplines à ces étudiantes et étudiants pour l'obtention du diplôme. Cette constatation ne rend pas moins indispensable la formation universitaire dans notre milieu. Bien au contraire, il faut se souvenir que l'Université de Moncton est la seule institution francophone en Atlantique qui offre une formation complète en théâtre et qu'elle joue un rôle primordial pour l'avancement du théâtre en Acadie et ailleurs au pays.

Ceci étant dit, la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'art dramatique souhaite se doter des outils nécessaires pour assurer une meilleure rétention du corps étudiant. Nous comptons effectuer des modifications importantes au programme en art dramatique dans le cadre de la reconfiguration des programmes en créant un régime pédagogique plus adapté à la spécificité du domaine tout en respectant les paramètres de la reconfiguration. Aussi, la nouvelle direction du décanat de la Faculté prévoit instaurer des nouveaux protocoles pour une meilleure identification des étudiantes et étudiants à risque de décrocher. Le Département d'art dramatique a l'intention d'y adhérer dans le but précis d'encadrer plus étroitement ses étudiantes et étudiants.

.../4

Page 4

En souhaitant avoir répondu aux attentes des membres du CCJ, je vous prie d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lisa Roy', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales

c.c. Monsieur Jean-François Thibault, vice-doyen de la FASS
Monsieur Andreï Zaharia, directeur du Département d'art dramatique

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation des programmes en science politique Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 1, 2 et 3 décembre 2010, le professeur François Rocher, de l'Université d'Ottawa, visitait le campus de Moncton en tant qu'évaluateur externe afin d'examiner nos programmes en science politique et de donner son avis au sujet de ces programmes. Il a également eu un entretien téléphonique avec le doyen des études ainsi qu'un professeur du Campus d'Edmundston. Le professeur Rocher remettait son rapport préliminaire le 18 janvier 2011 et son rapport final le 24 mai 2011.

Tel que prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, le doyen des études du Campus d'Edmundston ainsi que le Département de science politique ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final de l'évaluateur.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport du professeur Rocher et quelques réactions des diverses instances concernées de l'Université. Par la suite sont présentés les avis et recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification relativement aux programmes en science politique.

Introduction

Dans ses recommandations, l'évaluateur propose des moyens visant l'amélioration de la qualité et de la cohérence des apprentissages qui assureront l'attrait du programme pour les étudiantes et étudiants. Son rapport porte sur sept différents éléments, soit la nature du programme, la population étudiante, l'enseignement, le corps professoral, les ressources matérielles, la recherche-développement-créditation et les développements envisagés. Il porte son évaluation principalement sur le projet de reconfiguration des programmes plutôt que sur le programme existant puisque les modifications seront bientôt déposées au Comité des programmes.

Nature du programme

Selon les propos de l'évaluateur « le département de science politique offre un programme complet qui permet aux étudiantes et étudiants d'obtenir une formation de très haut niveau, sinon exemplaire ». Il juge que « la direction générale adoptée par les programmes reconfigurés s'inscrit parfaitement dans la manière dont la discipline est enseignée au Canada ». Le Département propose cinq grands axes à son programme, soit la sociologie politique, l'administration publique, les relations internationales, la politique comparée et les idées politiques. L'évaluateur est d'avis que cette approche a pour effet d'élargir la

discipline. Compte tenu des ressources limitées du Département, il suggère un resserrement de ces axes.

Au niveau du contenu du programme, l'évaluateur appuie l'articulation proposée pour les cours de méthodologie et l'idée de développer un nouveau cours portant sur les francophonies. Il invite cependant le Département à revoir la façon dont il structure ses trois cours d'études dirigées et propose qu'ils soient tous du même niveau et qu'ils soient offerts en troisième année. Il suggère également de pousser l'expérience de recherche des étudiantes et étudiants inscrits à la spécialisation en offrant un cours de recherche dirigée en science politique. Enfin, l'évaluateur note un certain déséquilibre dans l'offre des cours optionnels selon les champs disciplinaires. Il suggère l'ajout de cours optionnels dans les domaines de l'administration publique et de la pensée et théorie.

Au niveau de la mineure en science politique, l'évaluateur remarque qu'une étudiante ou un étudiant peut compléter son programme sans suivre de cours de troisième ou quatrième année. Il suggère qu'un minimum de six crédits de troisième ou quatrième année soit exigé pour compléter la mineure.

La population étudiante

L'évaluateur juge que les procédures et les conditions d'admission des programmes sont « adéquates » et que « l'une des nombreuses forces du département de science politique réside dans la qualité de l'encadrement qu'il offre aux étudiantes et étudiants ». De leur côté, les étudiantes et étudiants appuient cette observation. Les étudiantes et étudiants qui ont poursuivi leurs études aux cycles supérieurs jugent également avoir reçu une bonne préparation dans leur programme de baccalauréat.

L'enseignement

L'évaluateur est d'avis que les plans de cours sont complets. Il note cependant un certain « hiatus » entre le contenu proposé dans ceux-ci et les descriptions de cours du répertoire. Il remarque également que, selon les étudiantes et étudiants, même si l'enseignement était généralement de grande qualité, il pouvait avoir du chevauchement dans la matière couverte d'un cours à l'autre et l'enseignement de certains chargés de cours était de moindre qualité. Il suggère qu'un certain contrôle pourrait être exercé pour éviter cette situation, et ce dans le respect de la liberté académique.

Sur la question de la quantité de ressources professorales affectées au programme, l'analyse de l'évaluateur lui porte à croire que celle-ci devrait être augmentée.

Les ressources matérielles

Les besoins du programme semblent être bien servis par la bibliothèque. Les étudiantes et étudiants ont cependant indiqué qu'ils éprouvaient de la difficulté au moment de l'utilisation des monographies en format électronique. Les responsables de la bibliothèque comptent offrir une formation pour adresser cette situation. Au niveau des espaces, l'évaluateur note l'absence de salle de travail pour les étudiantes et étudiants et suggère l'aménagement d'une telle salle à l'édifice Taillon.

La recherche-développement-crédation

Selon l'évaluateur, « les activités de recherche des professeurs du département de science politique sont nombreuses et diversifiées et donnent lieu à un nombre impressionnant de publications et de communications scientifiques ». Il applaudit également que les recherches des professeures et professeurs soient complémentaires à l'enseignement. Il est d'avis que les mécanismes d'appui à la recherche mis en place sont adéquats, mais suggère l'offre d'un service accru pour appuyer la rédaction de demandes de subvention.

Développements envisagés

L'évaluateur appui sans réserve le développement d'une maîtrise thématique en francophonie nationale et internationale tel que suggéré par l'UARD. Il est cependant d'avis que cette initiative ne pourra pas être soutenue par le Département de science politique seul, même si celui-ci pourrait y contribuer de manière « très significative ». Il semble convaincu qu'une telle maîtrise thématique et interdisciplinaire « contribuerait à asseoir la réputation de l'Université de Moncton dans ce domaine ».

Réaction des unités concernées

De façon générale, les unités concernées ont applaudi la qualité du rapport de l'évaluateur externe. Ils appuient, parfois avec certaines nuances, ses recommandations.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
pour les programmes de science politique

Programmes	INSCRIPTIONS																		DIPLOMÉES/DIPLOMÉS						
	2006-2007				2007-2008				2008-2009				2009-2010				2010-2011				2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S					
B.Sc.soc. (spéc. science politique)	39	34	5	0	38	37	1	0	44	41	3	0	45	42	3	0	43	39	1	3	6	5	7	7	9
B.Sc.soc. (maj. science politique)	21	20	1	0	16	13	2	1	16	15	0	1	17	17	0	0	16	15	0	1	5	7	6	1	5
B.Sc.soc. (min. science politique)	12	12	0	0	12	12	0	0	11	11	0	0	11	11	0	0	8	7	0	1	6	6	8	6	4
Total	72	66	6	0	66	62	3	1	71	67	3	1	73	70	3	0	67	61	1	5	17	18	21	14	18

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s’inspirent des constatations et des recommandations de l’évaluateur externe ainsi que des commentaires et réactions des divers intervenants et intervenantes et des instances facultaires.

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure en science politique, tels que préparés en prévision du projet de reconfiguration institutionnel, soient maintenus en apportant les modifications suggérées par l’évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et sciences sociales et l’UARD revoient la séquence de cours d’études dirigées afin que celle-ci reflète mieux les exigences attendues dans ces cours.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et sciences sociales et l’UARD examinent l’équilibre actuel dans l’offre des cours optionnels entre les différents champs disciplinaires et fassent les ajustements qu’ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et sciences sociales et l’UARD apportent une modification à son projet de reconfiguration de la mineure en science politique afin de s’assurer que les étudiantes et les étudiants admis suivent un minimum de six crédits de cours des troisième et quatrième années dans la discipline.

RECOMMANDATION 5

Que l’UARD procède à un examen des sommaires de cours afin d’assurer leur cohérence avec la description des cours au répertoire et d’identifier et de corriger, au besoin, les chevauchements dans la matière couverte.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des études supérieures et de la recherche et la Faculté des arts et sciences sociales évaluent l’opportunité et la pertinence de développer une maîtrise thématique et interdisciplinaire portant sur la francophonie et les minorités linguistiques et procèdent à son élaboration, le cas échéant.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure en science politique, tels que préparés en prévision du projet de reconfiguration institutionnel, soient maintenus en apportant les modifications suggérées par l'évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD revoient la séquence de cours d'études dirigées afin que celle-ci reflète mieux les exigences attendues dans ces cours.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD examinent l'équilibre actuel dans l'offre des cours optionnels entre les différents champs de la discipline et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD apportent une modification à son projet de reconfiguration de la Mineure en science politique afin de s'assurer que les étudiantes et les étudiants admis suivent un minimum de neuf crédits de cours de troisième et quatrième années dans la discipline.

RECOMMANDATION 5

Que l'UARD procède à un examen des sommaires de cours afin d'assurer qu'ils soient à jour et en concordance avec la description des cours au répertoire et qu'il procède à l'identification et à la correction, au besoin, des chevauchements dans la matière couverte.

RECOMMANDATION 6

Que l'on examine la possibilité d'aménager un espace approprié pour les étudiantes et les étudiants afin qu'elles et ils puissent avoir un local pour des fins de rencontre et de travail tel que le souligne l'évaluateur. »

Tiré à part du
Rapport du Comité *ad hoc* du Sénat académique
Sur la viabilité des programmes et son impact
sur l'avenir de l'Université de Moncton

4.2.1 Recommandations par rapport aux défis fonctionnels

Planification du développement académique et qualité des programmes

Parmi les pistes de solution proposées lors des consultations avec la collectivité universitaire, celle citée le plus couramment concernait l'absence d'un processus de planification académique transparent et participatif. Le besoin de bien orienter la programmation future de l'Université de Moncton constitue visiblement une action prioritaire. Les décisions relatives à la création et au maintien de programmes sont prises au gré des circonstances et des argumentaires, par exemple un financement ponctuel extérieur, ou encore la disparition des possibilités de financement.

Il existe à l'heure actuelle, en principe, un lieu permanent de planification, soit le Comité conjoint de la planification où siègent à la fois des membres du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Le mandat du Comité conjoint de la planification est « de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources » et « de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités »¹. Toutefois, dans la pratique, ce mandat n'est pas véritablement actualisé. Le Comité juge qu'il est primordial qu'une instance académique remplisse ce mandat. De plus, nous jugeons extrêmement important que l'exercice de planification commence dans les facultés et campus.

Recommandation 1 :

Que le Sénat académique précise et renforce le mandat du Comité conjoint de la planification afin que celui-ci inclut la planification académique, et que le Sénat académique s'assure de la présence d'un membre du corps professoral, d'une doyenne ou d'un doyen, de la population étudiante et du réseau.

Recommandation 2 :

Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les facultés et campus, qui reposera sur la participation de toutes les unités académiques et qui touchera les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et des campus seront intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation.

¹ *Statuts et règlements*, publié par le Secrétariat général, Mise à jour le 1^{er} septembre 2009, p. 12.

4.2.3 Recommandations par rapport aux défis de la programmation

Orientation des nouveaux programmes

En réponse aux besoins changeants de la société, de plus en plus d'universités ont amorcé le virage vers des programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires. Cette nouvelle génération de programmes fait éclater les frontières des programmes traditionnels, généralement très disciplinaires. Plusieurs personnes ayant participé aux séances de réflexion ont exprimé le souhait d'orienter la programmation de l'Université de Moncton vers la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité. Cette orientation sous-entend une plus grande collaboration entre les disciplines. Le Comité pense qu'il s'agit là d'une voie prometteuse pour notre institution.

Recommandation 11 :

Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, priorise le développement de programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires au premier cycle et aux cycles supérieurs dans sa planification académique et examine la pertinence de créer des modules académiques interdisciplinaires responsables de gérer ces programmes.

Tiré à part des Statuts et règlements

ACTUEL

Article 21 COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

ATTRIBUTIONS

21 (1) Le Comité conjoint de la planification relève à la fois du Conseil et du Sénat. En conformité avec les intérêts de l'Université et de la société dans son ensemble, le Comité conjoint de la planification a pour objet de préparer et de recommander au Sénat et au Conseil une politique générale de développement de l'Université.

(2) Le Comité a pour mandat principal :

a) de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources;

b) de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités.

(3) En outre, le Comité :

a) assure la cohésion et la complémentarité dans l'action des deux instances;

b) recommande les priorités à retenir dans le plan triennal qui est soumis à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes;

PROPOSÉ

Article 21 COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

ATTRIBUTIONS

21 (1) Le Comité conjoint de la planification relève à la fois du Conseil et du Sénat. En conformité avec les intérêts de l'Université et de la société dans son ensemble, le Comité conjoint de la planification a pour objet de préparer et de recommander au Sénat et au Conseil une politique générale de développement de l'Université.

(2) Le Comité a pour mandat principal :

a) de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources;

b) de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les campus et les facultés;

c) de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités.

(3) En outre, le Comité :

a) assure la cohésion et la complémentarité dans l'action des deux instances;

b) recommande les priorités à retenir dans le plan triennal qui est soumis au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs pour approbation.

- c) étudie les propositions du Comité des programmes et fait à leur sujet des recommandations au Sénat et au Conseil;
- d) étudie toute question relative au développement de l'Université que lui soumettent le Sénat ou le Conseil;
- e) fait rapport de ses activités au Sénat et au Conseil et dépose auprès d'eux un rapport annuel sur les perspectives de développement de l'Université et la planification académique et tout rapport périodique ou intérimaire qu'il juge opportun.

COMPOSITION

- (4) Le Comité se compose de huit membres, soit :
 - a) le président ou la présidente du Conseil, d'office;
 - b) le président ou la présidente du Sénat, d'office;
 - c) trois membres du Sénat, dont une étudiante ou un étudiant, un professeur ou une professeure et un doyen ou une doyenne, en tenant compte d'une représentation équitable du réseau, nommés par le Sénat pour un mandat de trois ans;
 - d) trois membres du Conseil, nommés par le Comité exécutif pour un mandat de trois ans.

PRÉSIDENCE

- (5) Le Comité choisit son président ou sa présidente.
- (6) Assistent aux réunions en y ayant voix consultative :
 - a) le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

- c) étudie les propositions du Comité des programmes et fait à leur sujet des recommandations au Sénat et au Conseil;
- d) étudie toute question relative au développement de l'Université que lui soumettent le Sénat ou le Conseil;
- e) fait rapport de ses activités au Sénat et au Conseil et dépose auprès d'eux un rapport annuel sur les perspectives de développement de l'Université et tout rapport périodique ou intérimaire qu'il juge opportun.

COMPOSITION

- (4) Le Comité se compose de huit membres, soit :
 - a) le président ou la présidente du Conseil, d'office;
 - b) le président ou la présidente du Sénat, d'office;
 - c) trois membres du Sénat, dont une étudiante ou un étudiant, nommés par le Sénat pour un mandat de trois ans;
 - d) trois membres du Conseil, nommés par le Comité exécutif pour un mandat de trois ans.

PRÉSIDENCE

- (5) Le Comité choisit son président ou sa présidente.
- (6) Assistent aux réunions en y ayant voix consultative :
 - a) le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

b) le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines;

c) le secrétaire général ou la secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée) à titre de secrétaire du Comité.

DURÉE DU MANDAT

(7) Le mandat des membres nommés est de trois ans, sauf celui des étudiants ou des étudiantes, qui est d'un an.

QUORUM

(8) Le quorum est de cinq membres.
(CGV-810411) (CGV-861213) (CGV-870917) (CGV-880917)
(CGV-930925)
(CGV-950923) (CGV-980919) (CGV-990925) (CGV-010922)

b) le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines;

c) le vice-recteur ou la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales;

d) le secrétaire général ou la secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée) à titre de secrétaire du Comité.

DURÉE DU MANDAT

(7) Le mandat des membres nommés est de trois ans, sauf celui des étudiants ou des étudiantes, qui est d'un an.

QUORUM

(8) Le quorum est de cinq membres.
(CGV-810411) (CGV-861213) (CGV-870917) (CGV-880917)
(CGV-930925)
(CGV-950923) (CGV-980919) (CGV-990925) (CGV-010922)